

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2016

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 27

Membres présents à la séance : 23 :

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Catherine CHOTEAU-LESNES, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 26

Conseillers absents - excusés : Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Salvatore LIVOLSI, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON

Procurations : Béatrice BAURAIN De BERNARDO à Marie-José AMAH, Salvatore LIVOLSI à Catherine CHOTEAU-LESNES, Marc BARRON à Sylvaine SCAGLIA

Secrétaire de séance : A. DUCHÊNE

Date convocation : 09 décembre 2016

N°2016-063

Objet : Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

Rubrique : 9.1

Rapporteur : Bertrand KLING

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2016 est approuvé à L'UNANIMITÉ

Le Maire,
Bertrand KLING



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403395-20161215-2016_063-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2016

Bertrand Kling, Maire



COMMUNE DE MALZÉVILLE
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SUCCINCT
DE LA SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2016

Le conseil municipal s'est réuni à la Maisonnée, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire, le 17 novembre 2016 à 19h30.

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 21 :

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Catherine CHOTEAU-LESNES, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 29

Conseillers absents - excusés : 8 : Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Elisabeth SERIN, David CARABIN, Philippe BERTRAND-DRIRA, Elisabeth LETONDOR, Salvator LIVOLSI, Jean-Yves SAUSEY.

Procurations : 8 : Marie-José AMAH à Anne DUCHENE, Pascal PELINSKI à Daniel THOMASSIN, Elisabeth SERIN à Baptiste PAVOT, David CARABIN à Bertrand KLING, Philippe BERTRAND-DRIRA à Jean-Pierre ROUILLON, Elisabeth LETONDOR à Jean-Marie HIRTZ, Salvator LIVOLSI à Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY à Corinne MARCHAL-TARNUS.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Maire a désigné Marc BARRON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal
- 2) Attribution de subventions aux associations
- 3) Désignation de deux membres du Conseil des Sages
- 4) Tarification accueil temps méridien à compter du 1^{er} janvier 2017
- 5) Tarification ACMSH petites vacances à compter du 1^{er} janvier 2017
- 6) Attribution de primes de ravalement de façade - périmètre 2013 - Pont Renaissance
- 7) Attribution de primes ravalement de façade - périmètre 2012 - Rue de l'Orme
- 8) Attribution d'une prime au ravalement de façade - Périmètre 2014 - 40 Rue Sadi Carnot
- 9) Contrat In house SPL - Périmètre pont renaissance - Avenant 1
- 10) Communication du rapport d'activités 2015 de la Métropole
- 11) Communication du rapport de l'activité déchets 2015 de la Métropole
- 12) Communication du rapport de l'activité eau/assainissement 2015 de la Métropole
- 13) Convention de partenariat avec LORTIE : aménagement paysager face à la Douëra
- 14) Communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT
- 15) Questions diverses.

Monsieur le maire annonce que la délibération sur la convention avec Lortie est retirée de l'ordre du jour
Le sujet fera l'objet d'une information seulement.

N° 01 Adoption du procès verbal du conseil municipal du 29 septembre 2016

Rapporteur : Bertrand KLING

Madame MARCHAL TARNUS demande que le PV soit complété de la réponse qu'elle apporte à la réponse du Maire à sa question.
Monsieur le Maire dit que ça sera fait.

Adopté à l'unanimité

N° 02 Attribution de subventions aux associations

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Il vous est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Karaté Do Shinbukan	400 euros
Lortie	6000 euros
Malzéville au Mali	1500 euros
Notre dame du Trupt	3800 euros
Rock club	450 euros
Tennis club	800 euros

Ainsi que la subvention exceptionnelle suivante :

Sporting Club Malzéville 1500 euros

Madame Marchal Tarnus demande à avoir le montant des subventions de l'année » n-1 dans la délibération Et Madame Scaglia demande si l'on peut classer les subventions par domaine : solidarité et vie locale.

Adopté à l'unanimité

N° 03 Désignation de deux membres du Conseil des Sages

Rapporteur : Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX

Suite aux démissions de Madame BARADEL et de Madame POIREL, il vous est proposé de nommer monsieur REY Gérard domicilié 5 rond point Pasteur et monsieur ELIEN Jean Yves domicilié 16 rue Pasteur.

Adopté à l'unanimité

N° 04 Tarification accueil temps méridien à compter du 1^{er} janvier 2017

Rapporteur : Irène GIRARD

Vu e marché de prestation de service pour la restauration qui prévoit une augmentation annuelle du prix unitaire du reps et l'avenant au marché visant à externaliser la prestation d'entretien de l'espace dédié à la restauration à la Maisonnée , il vous est proposé de revoir la participation familiale pour le temps d'accueil méridien suivant le tableau proposé.

Le tarif de la formule plateaux repas hypoallergéniques reste le même que celui de l'accueil méridien avec repas traditionnel et le tarif de l'accueil dépannage reste le même que pour l'accueil classique.

Il vous est proposé de fixer ces nouveaux tarifs à compter du 01/01/2017.

Madame MARCHAL TARNUS demande l'évaluation de ce coût supplémentaire pour la ville.

Adopté à l'unanimité

N° 05 Tarification ACMSSH petites vacances à compter du 1^{er} janvier 2017

Rapporteur : Béatrice BAURAIN DE BERNARDO

Il est proposé de réviser la tarification de l'accueil collectif de mineurs -petites vacances-comme le précise le tableau récapitulatif.

Adopté à l'unanimité

N° 06 Attribution de primes de ravalement de façade - périmètre 2013 - Pont Renaissance

Rapporteur : Daniel THOMASSIN

Il vous est proposé de verser une prime d'aide à l'amélioration des façades à Monsieur ALONSO Dominique sis 3 rue Sadi Carnot pour un montant de 2079 euros

Adopté à l'unanimité

N° 07 Attribution de primes ravalement de façade - périmètre 2012 - Rue de l'Orme

Rapporteur : Daniel THOMASSIN

Il vous est proposé de verser la prime d'aide à l'amélioration des façades à Monsieur JOANAS Laurent sis 9 rue de l'orme pour un montant de 796 euros et à Monsieur BRUANT Olivier sis 11 rue de l'orme pour un montant de 644 euros.

Adopté à l'unanimité

N° 08 Attribution d'une prime au ravalement de façade - Périmètre 2014 - 40 Rue Sadi Carnot

Rapporteur : Daniel THOMASSIN

Il vous est proposé de verser une prime pour l'amélioration des façades à Monsieur BELLAIRE Michel sis 40 rue Sadi Carnot Pour un montant de 1453 euros.

Adopté à l'unanimité

N° 09 : Contrat In house SPL – Périmètre pont renaissance – Avenant 1

Rapporteur : Daniel THOMASSIN

Il vous est proposé de prolonger la mission d'animation de la SPL de 5 mois pour qu'elle s'achève le 31 mai 2017.

Adopté à l'unanimité

N° 10 : Communication du rapport d'activités 2015 de la Métropole :

Rapporteur : Stéphanie GRUET

Ce document présente l'essentiel de l'activité de la Métropole et contribue à répondre à la demande légitime d'information des élus de l'agglomération et des citoyens.

Il est transmis à chaque commune pour communication au conseil municipal.

N° 11 : Communication du rapport de l'activité déchets 2015 de la Métropole

Rapporteur : Stéphanie GRUET

Établissement de coopération communale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Ce document est transmis à chaque commune membre pour communication au conseil municipal.

N° 12 : Communication du rapport de l'activité eau 2015 de la Métropole

Rapporteur : Stéphanie GRUET

Etablissement de coopération communale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport sur la qualité et le prix du service public des services d'eau et d'assainissement

Ce document est transmis à chaque commune membre pour communication au conseil municipal.

13 Information sur la Convention de partenariat avec LORTIE : aménagement paysager face à la Douëra

Jean Marie HIRTZ explique que la ville Malzéville s'est engagée dans le programme de labellisation des villes et villages fleuris organisé par le comité régional du tourisme.

Afin de soutenir l'association LORTIE qui promeut l'insertion sociale, la commune souhaite leur mettre à disposition une parcelle à aménager.

Cette action permettrait aussi de créer un support pédagogique de formation pour la mission d'insertion professionnelle de l'association.

La convention de partenariat proposée fixe l'enveloppe budgétaire du projet à 2760 euros pour l'achat de plantes et arbustes.
Cette convention va donc être signée avec Lortie

N° 14 : Communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT

Rapporteur : Bertrand KLING

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération du 10 avril 2014, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

Vu en commission finances

- Le 26 septembre 2016, signature d'une nouvelle convention avec l'association REALISE, suite à la hausse de la durée hebdomadaire de la mise à disposition (passage de 20 heures à 24 heures) ;

Vu en commission Vie Locale, Culture, Sport, Associations:

- Le 22 septembre 2016, signature d'un devis avec l'entreprise l'Art ou Etre pour la sonorisation de la Fête des Pains, pour un montant de 1 475 € ;
- Le 27 septembre 2016, signature d'un devis avec l'entreprise MK Sécurité pour le gardiennage de la fête des pains, pour un montant de 6218,31 €;

Vu en commission Temps de l'Enfant :

- Le 27 octobre 2016, signature d'une convention avec la Crèche la Ribambelle pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement par la ville dont le montant est de 26 000 €.
- Le 27 octobre 2016, signature d'une convention avec la Crèche les p'tits lutins pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement par la ville dont le montant est de 36 000 €.

QUESTIONS DIVERSES

1 - Question de Madame Corinne Marchal-Tarnus : Conseil municipal du 17 novembre 2016

Monsieur le maire,

Suite à votre décision, la Maisonnée, foyer résidence pour personnes âgées qui existait au centre ville depuis 1989 et accueillait 38 résidents fermera ses portes dès que le dernier d'entre eux aura quitté les lieux.

Les gardiens sont licenciés ou reclassés et la personne s'occupant de la restauration a quitté ses fonctions.

Si seize résidents ont ou vont rejoindre la résidence senior des Jardins fleuris, 22 d'entre eux, Malzévillois pour la plupart, ont dû quitter leur ville et leurs attaches.

Dans la nouvelle résidence, l'aménagement d'une salle de restauration a été concédée sous la pression des familles et de la personne qualifiée désignée pour suivre le dossier, mais nous sommes loin d'une résidence autonomie qui devrait être la structure issue de la transformation des foyers résidence prévue dans la loi dite d'adaptation de la société au vieillissement, et encore moins d'une résidence accompagnée. Pas de gardien, ni de jour, ni de nuit, contrairement à ce que laisse penser le dernier bulletin municipal.

Quelles garanties de sécurité pour ces locataires ? A quel prix ? Ils découvrent ainsi que leurs familles ce nouvel environnement au fur et à mesure et certains font part de leurs déconvenues.

Beaucoup de résidents avaient accepté de déménager « provisoirement » car ils avaient cru qu'ils retourneraient à la Maisonnée après des travaux....mais sans doute avaient-ils mal compris.

Comme vous avez lors d'un précédent conseil municipal, refusé la constitution d'une commission spéciale, comprenant toutes les composantes du conseil municipal, ayant pour objet le devenir de la Maisonnée, alors sous la responsabilité du CCAS, nous n'avons aucune information sur le destin immobilier du site et d'éventuels projets, la commission urbanisme, pourtant compétente, n'a toujours pas évoqué ce sujet.

Dès la fin de la période de remboursement du prêt, dont vous voudrez bien nous préciser la date, cet ensemble immobilier est redevenu bien propre de la commune.

Aussi, Monsieur le maire, même si, pour vous citer, « nous n'avons pas choisi la bonne équipe municipale pour nous présenter » nous vous rappelons que votre délégation issue du conseil municipal ne vous permet pas de disposer du patrimoine communal et nous vous enjoignons publiquement de communiquer sur l'état d'avancement d'un éventuel projet concernant la « nouvelle » Maisonnée ainsi que sa nature, ainsi que la place qui y sera réservée à nos aînés.

Vous remerciant par avance de la clarté et de la transparence dans ce dossier qui nous tient à cœur

Monsieur le Maire souhaite répondre sur la forme et sur le fond

Sur la forme, de mauvaises informations sont données :

- la Maisonnée existe depuis 1981 et non pas 1989 dans cette forme.
 - de nouvelles missions seront données au gardien titulaire
 - le gardien remplaçant est licencié. Ce n'était pas un personnel titulaire
 - Mme CHAUMONT est partie en retraite
 - Mme MOREL est partie en retraite pour invalidité
- Toutes ces informations ont été données au CCAS

Il n'y a eu aucune pression des familles pour la mise en place d'une salle commune aux Jardins Fleuris , c'était prévu dès la conception du projet
La personne qualifiée que vous évoquez a été sollicitée par mes soins.

Sur le fond maintenant :

Non, nous ne sommes pas loin d'une résidence autonomie car nous remplissons les 4 critères imposés pour ce genre de résidence (restauration, animation pour améliorer l'autonomie, suivi administratif et blanchisserie).

Il n'y aura pas de gardien mais nous avons trouvé une solution pour que les personnes puissent bénéficier d'une assistance de nuit.
Les personnes qui sont parties aux Jardins Fleuris seront prioritaires pour revenir sur le nouveau site.

Je ne suis pas favorable à une résidence autonomie, car comme je l'ai déjà expliqué, ceci serait trop lourd financièrement pour la commune

La cession du bâtiment se fera au 01/01/2017 et les commissions ad hoc seront associées au travail sur le projet futur.

Malka TRANCHINA prend la parole pour expliquer le fonctionnement de l'ADMR qui permettra aux résidents des Jardins Fleuris de souscrire un contrat avec cette association de service à la personne. C'est un dispositif qui peut intervenir jour et nuit.

Madame MARCHAL TARNUS demande des précisions sur le devenir du FPA.

Monsieur le maire lui explique que la ville récupérera le site à compter du 01/01/2017 et que le choix du nouvel aménageur se porte sur MMH qui est un établissement public.

Les commissions urbanisme et le CCAS seront consultés à ce moment là pour travailler sur le nouveau projet.

Monsieur le Maire remercie Mesdames CHOTEAU-LESNES et SCAGLIA pour le travail qu'elles ont accompli pour le CCAS.

2- Question de Monsieur Jean-Yves SAUSEY :

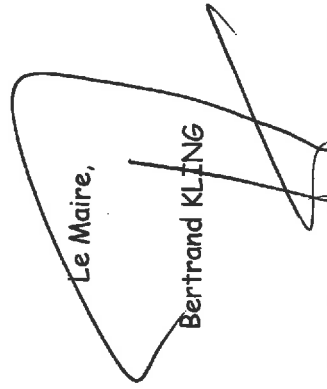
Monsieur le maire,

Je viens de regarder le site web de la ville, et j'ai été surpris de constater que notre collègue Elisabeth SERIN n'est plus déléguée, s'agit-il d'une erreur, avez-vous oublié de nous en faire part lors d'un conseil municipal ? Si ce n'est pas le cas, pouvez-vous nous dire de quand date ce retrait de délégation, et sa motivation. D'avance merci de votre réponse.

Monsieur le Maire répond que, en accord avec la personne intéressée, celle-ci a donné sa démission de sa délégation pour des raisons personnelles. Un arrêté a été pris dans ce sens au 21/09/2015. C'est Irène GIRARD qui a repris la délégation depuis cette date.

La séance est levée à 20h30

Le Maire,
Bertrand KLING



Secrétaire de séance,

Marc BARRON



Compte-rendu succinct affiché le 28/11/2016